

Cocher les cases correspondantes

Donner les renseignements de votre exploitation

Indiquer le nom et prénom du responsable de l'entreprise, dater, signer et déposer le cachet de l'entreprise

Vous devez attester que vous possédez le document d'évaluation des risques mis à jour.

Demande d'Autorisation de Dérogation aux Travaux Réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle (FP) R. 4153-41 et suivants du code du travail

Demande initiale

Renouvellement tous les 3 ans **Date de la dernière autorisation :**
La demande de renouvellement de l'autorisation de déroger est adressée, par tout moyen conférant date certaine, trois mois avant la date d'expiration de la décision d'autorisation de déroger en cours (article R. 4153-44 du code du travail).

SECTEUR D'ACTIVITE – code APE : _____ **SIRET :** _____

TYPE DE DEMANDEUR : lycée professionnel/techno/agricole CFA entreprise
 organisme FP Ets social/médico-social Ets DPJJ

Si structure importante, préciser :
 Pour les entreprises, l'atelier concerné : _____
 Pour les établissements de formation, la filière concernée : _____

NOM D'ETABLISSEMENT/ENTREPRISE : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Adresse courriel : _____
 Tél : _____

DEMANDE DE DEROGATION DE L'EMPLOYEUR OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Je soussigné(e), _____, sollicite par la présente l'autorisation de déroger aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.
 Vous trouverez en page 2 :

- Les travaux pour lesquels cette autorisation est demandée,
- Les lieux de formations connus,
- Les formations professionnelles ou métiers concernés,
- Les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

Le détail des travaux concernés par la demande figure en pages 3 et 4.

J'atteste avoir procédé à l'évaluation des risques* pour la santé et la sécurité des travailleurs et mis en œuvre les actions de prévention dans mon établissement. Les travaux seront réalisés dans le respect des règles de santé et de sécurité prévues par le code du travail. (L. 4121-1, L. 4121-3 et R. 4153-40 du code du travail).

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE, QUALITE DU DEMANDEUR & CACHET :** _____

* : consignés dans le document unique d'évaluation des risques

Transmission de cette demande à l'inspection du travail par tous moyens permettant d'établir la date de réception (Article R. 4153-41 du code du travail)

A défaut de réponse au plus tard 2 mois après la date de Réception de la demande complète auprès de l'inspection du travail, l'autorisation de déroger est acquise. (Article R. 4153-42 et R. 4153-43 du code du travail)

Inspecteur du travail territorialement compétent

1) Recenser tous les travaux (en lien avec la formation professionnelle) qui peuvent être confiés au jeune mineur accueilli sur l'exploitation quelque soit son statut.

2) Comparer les travaux recensés sur votre exploitation avec la liste des travaux interdits et réglementés en première page.

3) Cocher les travaux réalisés et indiquer leur(s) lieu(x) d'exécution (selon la légende notée sous le tableau). Chaque article fait l'objet d'une fiche que vous pouvez trouver sur internet : www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-des-jeunes-travailleurs.html

Exemples à titre indicatif

Exemple n° 1 : acide salle de traite, acide batterie....

Exemple N°3 : radiologie sur animaux...

Exemple N°4 : soudure, lampes infrarouges....

Exemple N°5 : travaux dans des milieux en surpression supérieure 1113 hpa... ex: plongée

Exemple N°6 : tracteur + chargeur, chariot télescopique, valet de ferme, nacelle ... **AVEC AUTORISATION DE CONDUITE DU MAITRE DE STAGE**

Exemple N°7 : outils animés par prise de force, outils hydrauliques, pont élévateur, débroussailleuse, tondeuse ...**L'intervention sur les outils doit être strictement réalisée après l'arrêt de la machine.**

Exemple N°10 : compresseur, nettoyeur à haute pression, bouteille de gaz, autoclave, circuit hydraulique...

Source du risque	Travaux réglementés soumis à la demande de dérogation	Lieux de formation connus			Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
		Locaux de l'établissement /entreprise	Chantier Extérieur **	Si locaux différents de ceux de l'établissement / entreprise, préciser l'adresse		
1	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2	D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoisonnement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-36.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3	D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4	D4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-76, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	D.4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
10	D.4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	D.4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumées, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Indiquer dans cette colonne:

L'intitulé des formations professionnelles, la qualité et les fonctions des personnes encadrant les jeunes mineurs pendant l'exécution des travaux réglementés.